



Concept des normes et standards

VERSION	1.0
AUTEUR	armasuisse Immobilier, UA82 Gestion de l'immobilier et de l'environnement
ÉDITEUR	armasuisse Immobilier Blumenbergstrasse 39 3003 Berne
LIBERE PAR	Secrétariat Général, Territoire et environnement DDPS
DATE DE LA LIBERATION	15 décembre 2006



Table des matières

1	Domaine d'application	3
2	Objet.....	3
3	Définitions	3
4	Compétences.....	3
4.1	Etape du processus 3 : approbation des spécifications (décision)	3
4.2	Etapes 2 et 4 du processus : élaboration de spécifications et aide à la mise en pratique	4
4.3	Etape 5 du processus : controlling des normes & standards	4
5	Abréviations	7

1 Domaine d'application

Le présent concept s'applique à tous les services de la Gestion immobilière au DDPS conformément aux instructions du DDPS sur la gestion de l'immobilier, de l'aménagement du territoire et de l'environnement au DDPS (WIRU).

2 Objet

Le présent concept règle les compétences en ce qui concerne le processus SI 6, Normes et standards, conformément au Manuel pour l'immobilier du DDPS.

<http://www.gr.admin.ch/internet/armasuisse/de/home/unser/immobilien/standards.html>

3 Définitions

Normes et standards

On entend par normes et standards toutes les prescriptions externes au Département (lois, normes,...) et internes au Département. Les normes comprennent notamment les mécanismes régulateurs des comités de normalisation nationaux (SNV, SIA, VSS...) et internationaux (DIN, ISO, CEN, CENELEC, IATA,...). Font par exemple partie des standards les instructions du SG DDPS, les prescriptions techniques et spécifiques à l'affectation ou à l'exploitation d'armasuisse ou les instructions du Chef de l'armée dans le domaine de la sécurité intégrale.

Spécifications

Par la suite, on entend par spécifications toutes les formes de prescriptions internes pour l'immobilier au DDPS. Il peut s'agir d'instructions, de prescriptions techniques, de lignes directrices, de check-lists, de niveaux de service ou de documents similaires.

4 Compétences

4.1 Etape du processus 3 : approbation des spécifications (décision)

- La **hiérarchie**, au sein de son domaine de compétence, est compétente pour arrêter les spécifications et déterminer les mesures dans le cas d'espèce.
- Le domaine **Territoire et environnement du SG DDPS** arrête des prescriptions intermodales (départementales) pour le secteur de l'immobilier.¹
Les spécifications doivent être arrêtées au niveau département lorsqu'ils concernent la fonction du SG DDPS en tant qu'autorité d'exécution ou lorsqu'une prescription départementale est indiquée en raison de la portée politique.
- **armasuisse Immobilier** arrête des prescriptions pour l'évaluation, le développement, l'achat, l'exploitation, la vente et la liquidation du portefeuille immobilier.²

¹ Art. 6, al. 2, lettre. i, en relation avec l'art. 6 al. 3 WIRU

² Art. 7, al. 2, lettres a et e, en relation avec l'art. 7 al. 3 WIRU



- L'**IOS** arrête des instructions et des lignes directrices pour la protection des informations, des personnes, du matériel de l'armée, des ouvrages, des objets et des marchandises. Elle arrête notamment des instructions et des lignes directrices dans le domaine militaire pour la protection et la sécurité lors de la manipulation de munitions et d'explosifs.³

4.2 Etapes 2 et 4 du processus : élaboration de spécifications et aide à la mise en pratique

Les services spécialisés suivants sont à la disposition des responsables conformément au chapitre 4.1, afin de leur venir en aide. Les services spécialisés mentionnés peuvent, par exemple, être consultés ou chargés d'élaborer de nouvelles spécifications (étape 2 du processus) ou d'aider à les mettre en œuvre (étape 4 du processus). La fourniture de prestation doit être mandatée à l'intérieur de la hiérarchie ou réglée dans le cadre de conventions de prestations/SLA. Si les services spécialisés auxquels une participation est attribuée dans le tableau du chapitre 4.3 sont chargés d'élaborer de nouvelles prescriptions, elles doivent faire appel au service concerné ayant la responsabilité de l'exécution. En outre, lors de l'élaboration de nouveaux standards, tous les partenaires concernés doivent, par principe, participer au processus en fonction de la situation.

Dans le cadre de l'élaboration des spécifications, l'introduction et la mise en œuvre des ressources nécessaires (personnel, finances) doivent être estimées et présentées lors de consultations et de demandes de libération.

4.3 Etape 5 du processus : controlling des normes & standards

Le tableau ci-après montre une vue d'ensemble des services spécialisés actuellement présents qui peuvent être consultés ou mandatés par les responsables hiérarchiques conformément au chapitre 4.1.

Les services spécialisés avec responsabilité d'exécution sont compétents pour le controlling des normes et standards (étape 5 du processus) et les activités d'information compétentes dans leur domaine spécialisé.

Domaine spécialisé	Services spécialisés / DEBI controlling N & S	
	D	B
Domaine sécurité intégrale		
▪ Fonction stratégique supérieure : analyse globale de la situation et définition de la stratégie pour tous les domaines de la sécurité/sûreté	▪ IOS	▪ Divers
▪ Security	▪ IOS	▪ EV, BE, OM
▪ Sécurité dans la manipulation de munitions et d'explosifs (SUME)	▪ IOS	▪ EV, OM, armasuisse W+T
▪ Protection contre l'effet des armes (SG SIM)	▪ EV	▪ IOS, SM, OM, armasuisse W+T
▪ Protection contre l'incendie	▪ EV	▪ BE, IOS, OM
▪ Dangers naturels & risques techniques	▪ EV	▪ IOS, BE, OM

³ Art. 2 al. 1 et art. 2 al. 2 lettre b OSM ainsi qu'art. 11a Org-DDPS

Domaine spécialisé	Services spécialisés / DEBI controlling N & S	
	D	B
Domaine Technique		
▪ Technique de construction	▪ EV	
▪ Camouflage & illusion dans l'immobilier	▪ EV	▪ armasuisse W+T, IOS
▪ Positions de barrage	▪ EV	▪ BE
▪ Installations électriques (y compris IEM/CEM)	▪ EV	▪ BE, armasuisse W+T (Centre de compétences NIS), IOS
▪ Télématique, aspects constructifs	▪ EV	▪ FUB, armasuisse W+T (Centre de compétences NIS)
▪ Chauffage, ventilation, climatisation, froid et technique sanitaire/GTB	▪ EV	▪ BE
▪ Dépôts de combustibles ou de carburants	▪ EV	▪ BE, IOS (Centre de compétences perturbations)
▪ Installations de levage et de transport, portes	▪ EV	▪ BE
Domaine Territoire & environnement		
▪ Construction durable	▪ EV	▪ BE
▪ Gestion de l'immobilier et de l'environnement	▪ EV	▪ BE, OM
▪ Energie	▪ EV (Centre de compétences énergie, air & bruit)	
▪ Air	▪ EV (Centre de compétences énergie, air & bruit)	
▪ Bruit (à l'exception du bruit d'avion)	▪ EV (Centre de compétences énergie, air & bruit)	
▪ Bruit d'avion	▪ Territoire et environnement des forces aériennes	
▪ Rayonnement non ionisant (RNI/NIS)	▪ armasuisse, W+T, GE 71 (Centre de compétences RNI/NIS)	▪ EV
▪ Eau	▪ EV (Centre de compétences eau)	▪ BE
▪ Nature	▪ EV (Centre de compé-	

Domaine spécialisé	Services spécialisés / DEBI controlling N & S	
	D	B
	tences nature et protection des monuments et sites naturels)	
▪ Sol / sols contaminés	▪ EV (Centre de compétences sol)	
▪ Substances dans le bâtiment (matériaux de construction, substances dangereuses, etc.)	▪ EV	
▪ Evacuation des déchets de construction, y compris démontage	▪ EV	
▪ Protection des monuments et sites naturels	▪ EV (Centre de compétences protection de la nature et des monuments)	
▪ Prévention des perturbations et intervention	▪ IOS (Centre de compétences perturbation)	▪ EV, BE
▪ Protection contre les rayonnements	▪ BABS (Centre de compétences protection contre les rayonnements)	
▪ Conception/ aménagement du territoire	▪ EV	▪ IOS
Domaine besoins/confort		
▪ Standards relatifs aux surfaces (de toutes sortes)	▪ EV	▪ SM, OM
▪ Confort / équipement de base	▪ EV	▪ SM, OM
▪ Disponibilité / agrandissement par le locataire	▪ OM	▪ EV, SM, BE
▪ Nettoyage	▪ EV	▪ BE, OM

5 Abréviations

Abréviation	Signification
BABS/OFPP	Office fédéral de la protection de la population
BE	Exploitant
CEN	Comité Européen de Normalisation
CENELEC	Comité européen de normalisation électrotechnique
DEBI	Réalisation/Décision/Participation/Information
DIN	Deutsches Institut für Normung (Institut allemand de normalisation)
EMP/EMV - IEM/CEM	Impulsion électromagnétique / compatibilité électromagnétique
EV	Représentant du propriétaire
FUB	Base de soutien de la direction
GS/SG	Secrétariat général
IATA	International Air Transport Association
IOS	Sécurité de l'information et de l'objet (état-major CdA)
ISO	International Organization for Standardization
i. V. m.	En relation avec
Centre de compétences	Centre de compétence pour l'aménagement du territoire et l'environnement
N & S	Normes & standards
NIS/RNI	Rayonnement non ionisant
OM	Locataire opérationnel
OV VBS / OO DDPS	Ordonnance sur l'organisation du DDPS
SUME	Sécurité dans l'utilisation des munitions et explosifs
SG SIM	Groupe d'étude sur la protection de l'infrastructure militaire
SIA	Société suisse des ingénieurs et des architectes
SLA	Service Level Agreement
SM	Locataire stratégique
SNV	Association suisse de normalisation
VMS / OSM	Ordonnance sur la sécurité militaire
VSS	Association suisse des professionnels de la route et des transports
W+T	Science et technologie (armasuisse)
WIRU	Instructions du DDPS sur la gestion de l'immobilier, de l'aménagement du territoire et de l'environnement
D	Réalisation
B	Participation